



DÉCISION

N° : 2026- 297

Exécutoire le : 29 JUIN 2026

Publiée / Notifiée le : 29 JUIN 2026

Visée le : 24 JUIN 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Marché 23056 :
Prestations d'analyse des eaux lot 2

Avenant n°03 relatif à des prix nouveaux

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2026, portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert,
Considérant la notification effectuée le 27/02/2024 à l'entreprise SAVOIE ANALYSES,
Considérant la nécessité d'ajouter des prix nouveaux au BPU du marché rendus nécessaires par l'entrée en vigueur de l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution (application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique),
Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT 1

De signer l'avenant 03 au marché 23056 lot 2 avec l'entreprise SAVOIE ANALYSES domiciliée Technolac CS 20251 73374 Le-Bourget-Du Lac

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire : Savoie Analyses

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice-président commande publique, travaux et gens du voyage
le 23/06/2026 15:26:27



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-297 : Marché 23056 : Prestations d'analyse des eaux lot 2 Avenant n.03 relatif à des prix nouveaux

Date de transmission de l'acte : 24/06/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 24/06/2026

Numéro de l'acte : Dec2509 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260623-Dec2509-AI

Date de décision : 23/06/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

